

# PARTICIPEZ A LA FORMATION DE 1200 JEUNES

EPLEFPA DU LOIRET | Les Métiers de la Nature et du Vivant

## TAXE D'APPRENTISSAGE 2022



## L'EPLEFPA du Loiret, c'est quoi ?

L'EPLEFPA du Loiret est un établissement public dédié à l'enseignement agricole. Il regroupe 6 centres répartis sur 4 sites :

- Site du Chesnoy à Amilly : LEGTA Le Chesnoy, CFPPA, Exploitation agricole.
- Site des Barres à Nogent-sur-Vernisson : LEGTA des Barres.
- Site de Beaune-la-Rolande : Lycée Professionnel Agricole.
- Site de Bellegarde : CFA Agricole Départemental.

L'EPLEFPA du Loiret propose des formations initiales scolaires (générales, technologiques et professionnelles) temps plein, par apprentissage et des formations continues pour adultes; allant de la classe de quatrième au Master Professionnel.

L'EPLEFPA du Loiret présente des formations dans les domaines suivants :

Biologie - Ecologie | Travaux et Aménagements paysagers | Distribution - Conseil - Vente | Productions agricoles et commercialisation | Conduite et gestion de l'entreprise | Machinisme agricole | Conduite des engins agricoles et forestiers | Environnement - Agronomie - Développement durable | Physique - Chimie | Horticulture | Apiculture | Sylviculture, travaux forestiers et gestion forestière |

## La réforme de la taxe d'apprentissage

*La taxe d'apprentissage est un impôt versé par les entreprises qui permet de financer le développement de la formation. Le projet de loi « Avenir professionnel », adopté le 1er août 2018, modifie le circuit de collecte et la répartition de la taxe d'apprentissage en 2020.*

### Les évolutions principales

- La collecte des fonds de l'apprentissage aux entreprises maintenant réalisée par les OPCO(s)
- Nouvelle répartition de la taxe d'apprentissage en deux parties : 87% et 13% (ex barème)
- L'obligation pour les entreprises de flécher 100% des 13% du solde de la taxe d'apprentissage directement aux écoles
- Pour les 13% du solde de la taxe d'apprentissage, une seule et unique catégorie (plus de catégorie A et B)
- Plus de document « Cerfa »
- Plus de fonds libres



## Répartition de la taxe



## Comment verser votre taxe d'apprentissage aux différents établissements de l'EPLEFPA du Loiret ?

Versez directement à l'établissement de votre choix votre part des 13% du solde de la taxe d'apprentissage par chèque ou virement.

Nous établirons un reçu indiquant le montant versé et la date de votre versement.

**Important :** bien conserver tous les justificatifs. Le contrôle sera assuré ensuite par l'Urssaf.

### LEGTA LE CHESNOY

2190 avenue d'Antibes - 45200 Amilly

**UAI : 0450094H**

### CFA BELLEGARDE

11 rue des pervenches - 45270 Bellegarde

**UAI : 0451463W**

*\* Uniquement pour les dons en nature*

### LEGTA LES BARRES

Sites des Barres  
45290 Nogent-sur-Vernisson

**UAI : 0451535Z**

### LPA BEAUNE-LA-ROLANDE

7 rue des déportés  
45340 Beaune-la-Rolande

**UAI : 0450027K**

Contact : Aude Le Tuhaut | 06 71 02 67 45 | 02 38 89 82 60 | aude.le-tuhaut@educagri.fr

